

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[144\\_Correspondance de Hugues-Iéna Darcy à François Guizot : 1859-1872](#)[Item](#)[Brochon, le 3 juin 1871, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot](#)

## Brochon, le 3 juin 1871, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot

**Auteurs : Darcy, Hugues-Iéna (1807-1880)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Les mots clés

[France \(1870-1940, 3e République\)](#), [Politique \(France\)](#), [Révolution](#), [Tristesse](#)

### Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Présentation

Date1871-06-03

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### Information générales

LangueFrançais

Cote44, AN : 163 MI 42 AP 144 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

### Citer cette page

Darcy, Hugues-Iéna (1807-1880), Brochon, le 3 juin 1871, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot, 1871-06-03.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 27/09/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6012>

## Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Val-Richer (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Brochon (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/12/2023 Dernière modification le 20/03/2024

---

64  
Stochon par Jarry. Chambertin  
8 juin 1871

Monsieur  
J'ai regretté bien des fois,  
pendant les 8 mois que j'étais  
de l'école, la distance qui me séparait  
de l'Alsace. J'aurais voulu me réformer  
et prendre cours pour l'Alsace, bien  
pour le présent; vous avez espéré  
contre toute espérance et j'aurais besoin  
d'être un peu de votre foi, pour ne  
pas succomber à la tristesse que me  
laisserait au fond de l'âme la  
séparation de l'école et la distance  
de l'Alsace. Je n'ai pu en un  
seul instant à Nîmes former de  
notre duel avec l'Allemagne; mais  
si bien que je fusse à l'autre le  
côté du Rhin, je n'étais qu'un peu plus  
propre à celle de Paris.  
Il semble aujourd'hui que

mon avertissement d'arriver à quelque objet  
la question ou de savoir si on voudra  
bien pour l'octroyer. J'ai visité depuis  
quelques semaines Lyon, Marseille, Orléans,  
J'ai continué depuis mon départ  
de correspondre avec les plus notables  
habitants de ces villes et j'ai été  
surpris et étonné de constater  
combien les mécontents passion-  
nés sont ardents dans toute l'étendue  
du pays. J'ai vu par la façon de le  
dire. Je crains même que cette  
situation n'ait pu être complètement  
modifiée par les décrets de  
la Commune ou par le décret de  
Paris. Pour peu que l'armée de  
l'insurrection ait hésité à venir, il  
n'y en a pas douteux que l'insurrection  
eût été propagée avec violence dans  
la partie de la France où j'ai été.  
Les villes n'auraient pu être  
atteintes d'autant, et je connais

le bon  
je d'arr  
Dijon  
pour  
Lyon  
en ce  
genre  
à pro  
comm  
tand  
de l  
pour  
J'outa  
arriv  
Départ  
se j  
craie  
l'ing  
n'arr  
la no

je me suis vu simple bourgeois qui  
 se dresse à la hauteur de  
 Dijon et de Lyon. Non même sans  
 gouvernement sans police, sans administration,  
 sans justice flammée forte, le pouvoir  
 est en vraie léthargie : la suite du  
 gouvernement de Versailles était  
 à peine et tardivement portée à la  
 connaissance de nos communes rurales,  
 tandis que les appels indirectionnels  
 du commandement étaient affaiblis  
 par leurs murs. Il s'agit donc de  
 soutenir le pouvoir : Il s'agit et  
 avant tout, d'envoyer dans chaque  
 département des agents administratifs  
 et judiciaires sachant et voulant  
 exécuter leurs mandats.

De répondre ce de ne pas  
 l'engager les gardes nationaux qui  
 n'ont pour leur raison d'être que  
 les nouvelles institutions militaires.  
 Il s'agit de ne les oublier.

D'après laquelle on ne pourra voter  
(si possible) qu'à 2 ans ou après un  
domicile de 2 ans attaché et certifié  
par une liste égale à 3 journées de  
travail. Cela fait en substance sur  
la question de la forme du gouver-  
nement sur le choix de la monarchie  
futurée ou de la République,  
présidé par un Doyen à l'usage  
d'un conseil National.

Mais il faut le voter : tout  
différé sera tardif, si on ne profite pas  
pour le tenter du profit qui nous laisse  
la victoire de nos soldats : la société  
internationale ne sera pas longue à  
revenir en campagne.

Il y aura 2 protestations dans  
la Côte d'Or en remplacement de  
Gambalot et de Frison : je doute encore  
que j'accepte la candidature : il me  
paraît presque impossible de l'accepter ;  
et je ne me sens pas obligé, en  
conscience à solliciter l'honneur de  
me défendre et de me sacrifier,  
particulièrement quand il pourra être évité  
par d'autres postulants plus importants  
1914, monneur mon département attaché  
1914